

**RAPPORT  
D'ACTIVITE**

**2019**



**Masseurs Kinésithérapeutes**  
**Grand Est**

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>Edito: .....</b>	<b>2</b>
<b>Organigramme du Conseil et du secrétariat.....</b>	<b>3-4-5</b>
<b>Commission de Contrôle.....</b>	<b>6</b>
<b>Certification du budget 2018.....</b>	<b>7</b>
<b>Budget 2019 : données .....</b>	<b>8</b>
• <b>Ventilation des dépenses.....</b>	<b>9</b>
• <b>Indemnités.....</b>	<b>10</b>
• <b>Classification des réunions.....</b>	<b>11</b>
• <b>Notes de frais des élus.....</b>	<b>12</b>
<b>Actions et missions de l'URPS MK Grand-Est.....</b>	<b>13 à 19</b>
<b>Rencontres avec les institutions.....</b>	<b>20</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>21</b>
<b>Lexique.....</b>	<b>22-23</b>

## Edito:

Les **Masseurs Kinésithérapeutes libéraux** sont représentés au sein de l'Union Régionale des Professionnels de Santé du Grand-Est : **URPS MK GE**. Ces unions ont été créées par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et ont le statut d'association loi de 1901.

Cette association a pour but la **promotion de la profession** des Masseurs-Kinésithérapeutes au sein du paysage de la santé et en particulier des différentes institutions.

**18 membres élus** composent l'URPS MK Grand-Est. Chaque département est représenté en son sein.

Les **différentes missions** de l'URPS MK concernent:

- L'offre de soin défini dans le Projet Régional de Santé, (PRS) en relation avec l'ARS par la mise en place du zonage.
- La permanence des soins et leur continuité : KinéGarde.
- La promotion de la santé, l'éducation à la santé, l'éducation thérapeutique du patient.
- La prévention, les activités physiques adaptées.
- La mise en place du système de communication et d'informations partagées (Répertoire Opérationnel des Ressources).
- Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins.
- Organisation professionnelle.

Ce quatrième rapport d'activité analyse la gestion, les actions, et le travail effectué par tous les membres élus en 2019.



# ORGANIGRAMME

## URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Grand-Est

Mr Gérard THOMAS  
Président

Mr Ludovic BRAYÉ  
Vice-Président

Mr Hubert JUPIN  
Secrétaire

Mr Arnaud SACHOT  
Trésorier

Mr Guillaume BRAVO  
Secrétaire Adjoint

Mr Frédéric LECOMTE  
Trésorier Adjoint

Mr Cyrille ANTOINE  
Élu

Mr Christophe FLORIOT  
Élu

Mr Julien DESSAGNES  
Élu

Mme Corinne FRICHE  
Élue

Mr Jacques VALENTINY  
Élu

Mr Arnaud DEGRITOT  
Élu

Mr Philippe LAFLEUR  
Élu

Mr François-Adrien MUTEL  
Élu

Mr François-Régis VERNEL  
Élu

Mme Céline CHEBAL-RAIZER  
Élue

Mr Sébastien LE COSSEC  
Élu

Mr Benoit LOUX  
Élu



**Démission :**

**Mr Arnaud SACHOT a démissionné le 25 septembre 2019, il a été remplacé par Mme Dominique HUGELE-CHARREL.**

**Les salariées :**

**Secrétaires administratives : Claire RABOT et Chantal ROUX.**

**Mme Charline PERRIN remplace Mme ROUX depuis septembre 2019.**

**Les secrétaires assistent les élus dans leurs missions et leurs tâches administratives.**

## Commission de contrôle : Article R 4031-40

L'URPS MK Grand-Est a mis en place une **commission de contrôle** depuis février 2016.

Celle-ci est composée des membres suivants, n'appartenant pas au bureau pour l'année 2019 :

- Mme Céline CHEBAL-RAIZER
- Mme Corinne FRICHE
- Mr Philippe LAFLEUR
- Mme Dominique HUGELE-CHARREL
- Mr François Adrien MUTEL

Cette commission devait se réunir le 02 Avril 2020, cependant la crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas permis à cette assemblée de se retrouver.

Une nouvelle date est fixée au 02 juillet 2020.

- **Extrait du compte rendu de la commission de contrôle des comptes URPS MK Grand-Est.**

Rappel des missions de la commission : *selon l'Article R.4031-41 du décret n°2010-585 du 2 Juin 2010 relatif aux URPS : « ....les dispositions du chapitre II du titre Ier du livre VI du code de commerce relatives aux obligations en matière comptable des associations bénéficiant de subventions des autorités administratives sont applicables aux URPS .La commission procède à toute époque aux contrôles et investigations comptables et financières. Elle présente à l'assemblée ; lors de la séance annuelle consacrée à l'approbation des comptes, un rapport concernant la gestion de l'union et les comptes de l'exercice et comportant un état détaillé des recettes et de leur origine. »*



## Certification du budget 2018

La tenue de la **comptabilité** est confiée à la société comptable **SOFILOR** et sa vérification au **cabinet VRM Expert**, commissaire aux comptes.

Selon les dispositions à caractère financier, en son article R4031-39, aucun concours financier n'a été sollicité et donc ne peut remettre en cause l'indépendance nécessaire à l'accomplissement des missions de l'URPS MK GRAND EST.

➔ Le 26 septembre 2019, M. KOLLER, expert-comptable présente les comptes de l'année 2018 :

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. »*

Le bilan actif de 2018 est présenté en détails.

L'exercice se traduit par un excédent de **12 229€**, la réserve totale est de **670 111€**. Sur une année le montant des charges s'élève à **228 685€**. Il n'existe aucun retard de paiement.

Le bilan est bien équilibré.

➔ La société VRM Audit(CAC) certifie les comptes. La conclusion du rapport est lue en Assemblée.

Le résultat positif des comptes de 2018 est reporté sur l'année 2019.

**Les comptes de l'année 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**



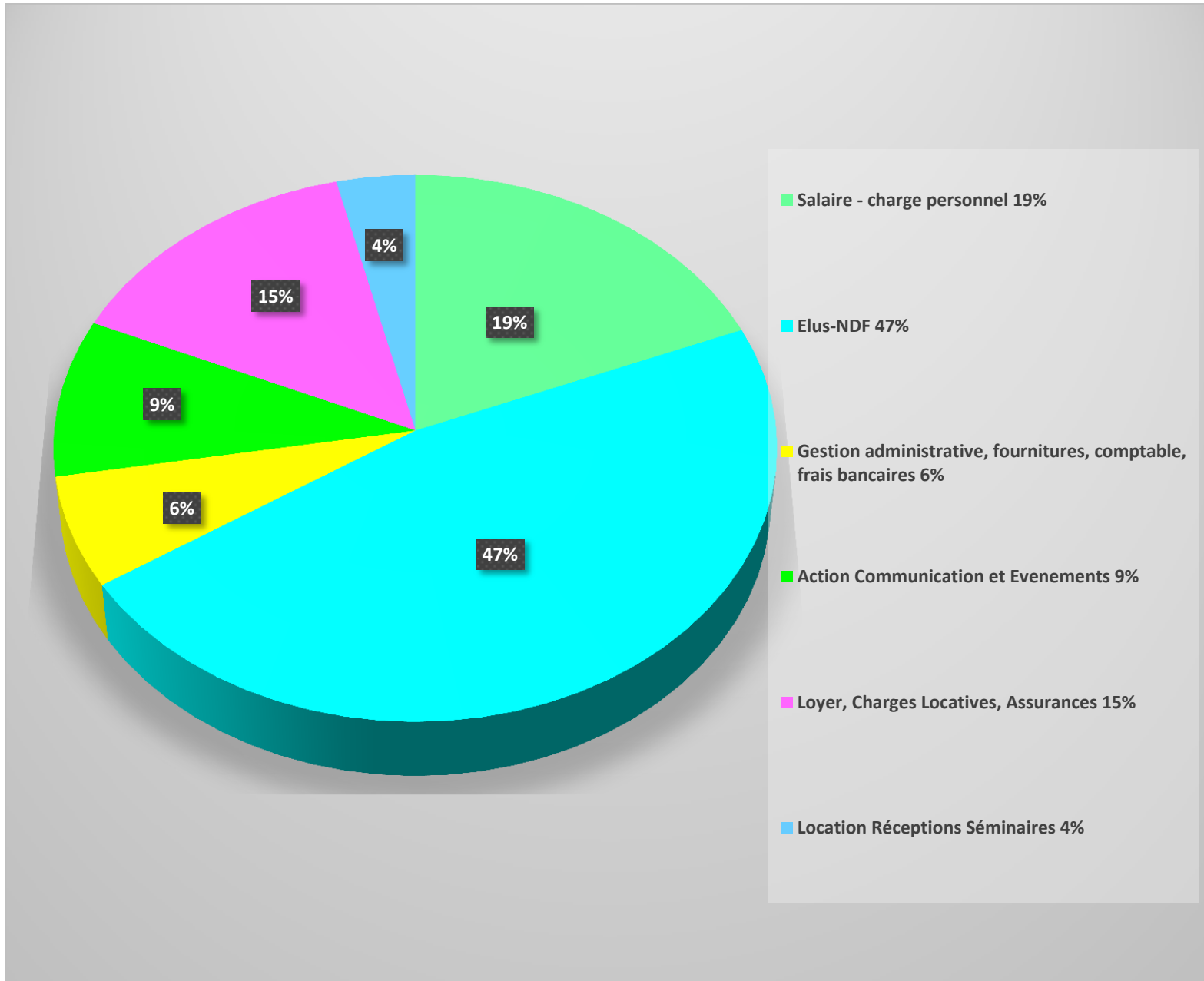
## Budget 2019

<b>CHARGES</b>	<b>ETAT AU</b>	<b>PREVISIONS</b>
	<b>31-12-2019</b>	<b>2020</b>
Frais de fonctionnement	97 470 €	102 210 €
Indemnités Perte revenus	63 186 €	65 050 €
Frais de personnel	66 245 €	73 250 €
Dot aux amortissements	2 279 €	3 500 €
Impôts sur les sociétés	973 €	990 €

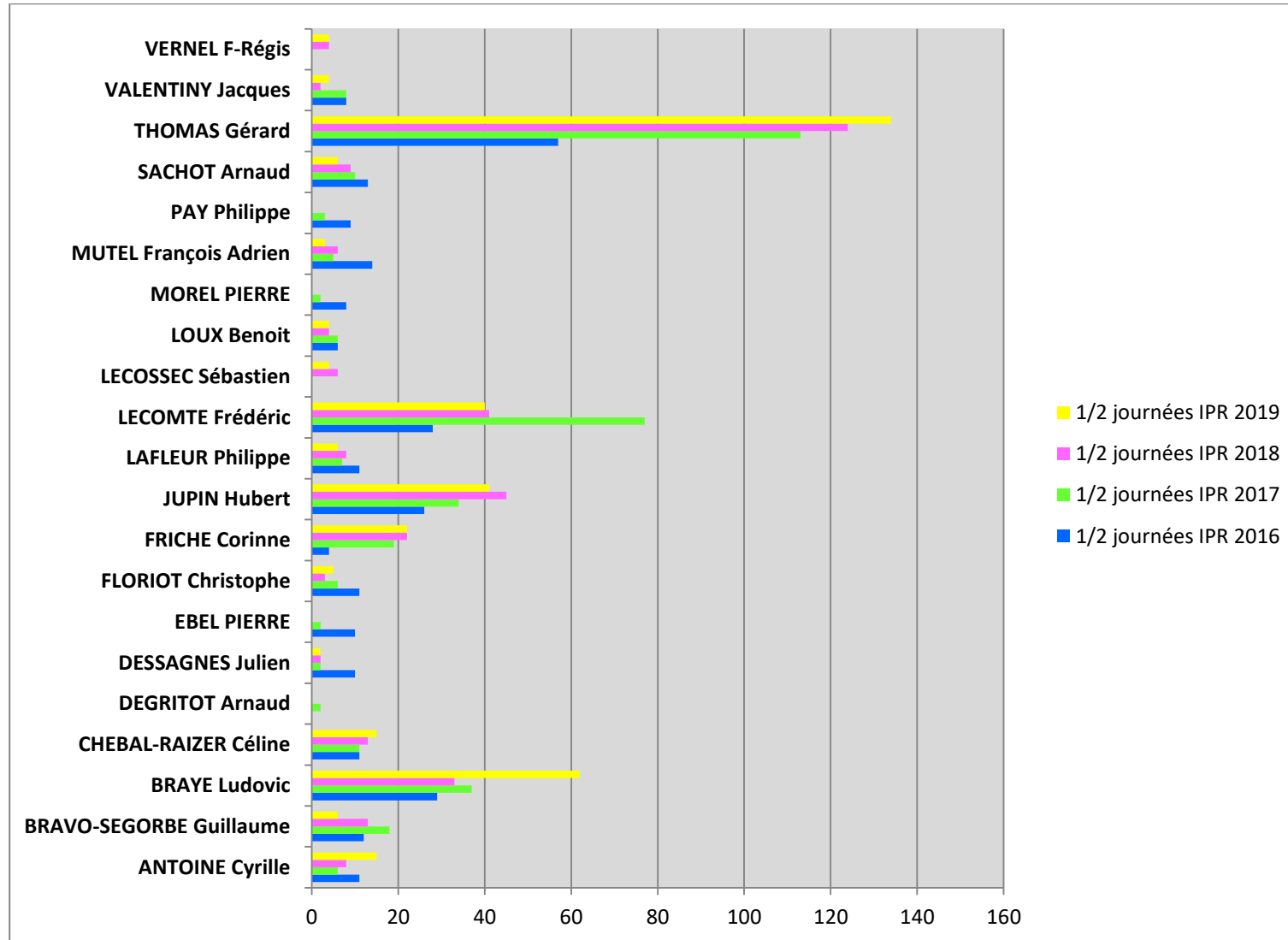
<b>PRODUITS</b>	<b>ETAT AU</b>	<b>PREVISION</b>
	<b>31-12-2019</b>	<b>2020</b>
Contributions ACOSS	215 986 €	216 000 €
KinéGarde (2019/2020)	22 763 €	24 000 €
Autres produits : Intérêts DAT + Livret Bleu	9 052 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>247 801 €</b>	<b>245 000 €</b>
Excédent	17 648 €	

Données validées par l'expert-comptable SOFILOR mais en attente d'approbation par l'Assemblée Générale après l'obtention des rapports de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes.

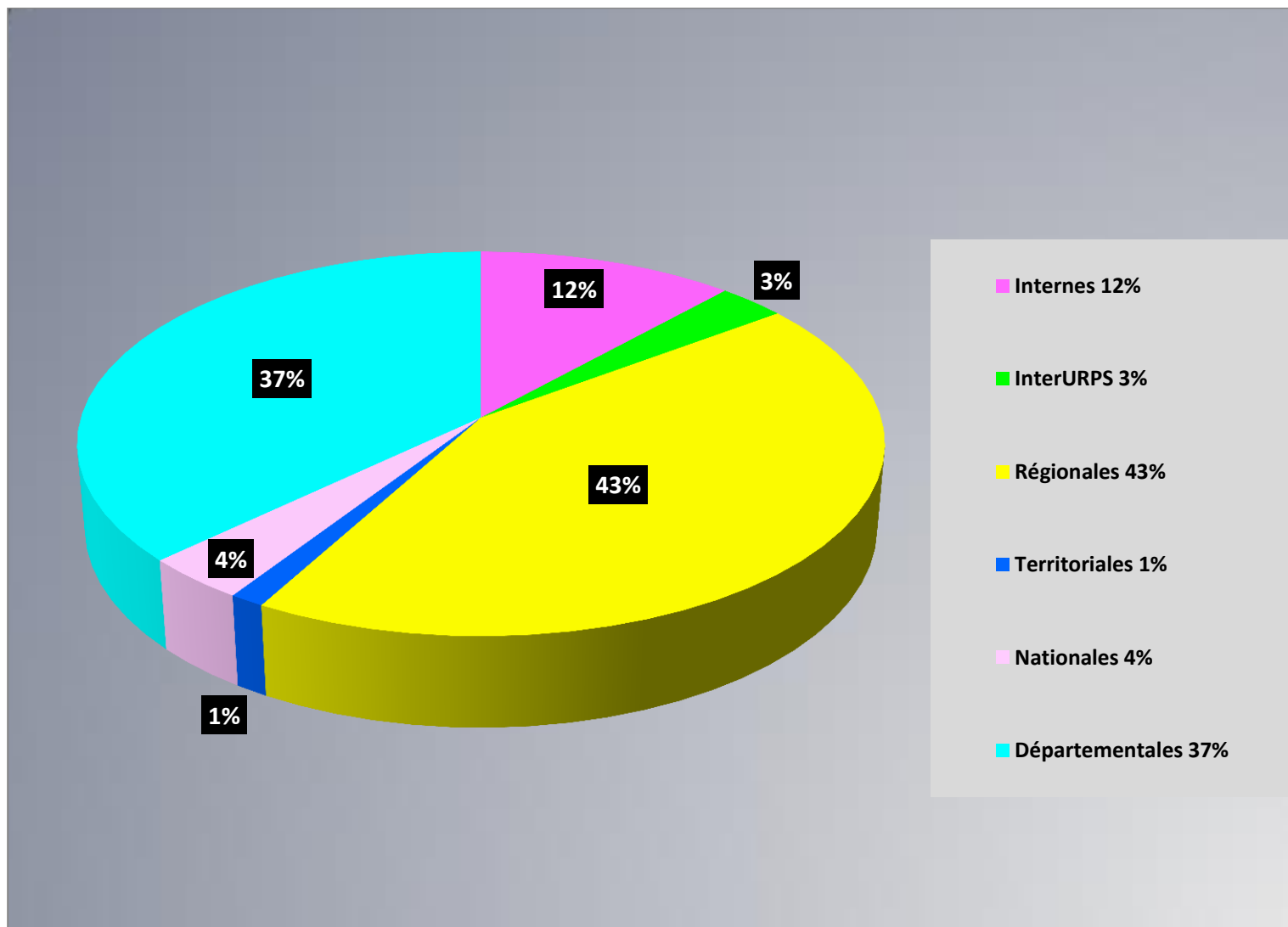
## Budget 2019 : Répartitions – Ventilations des dépenses

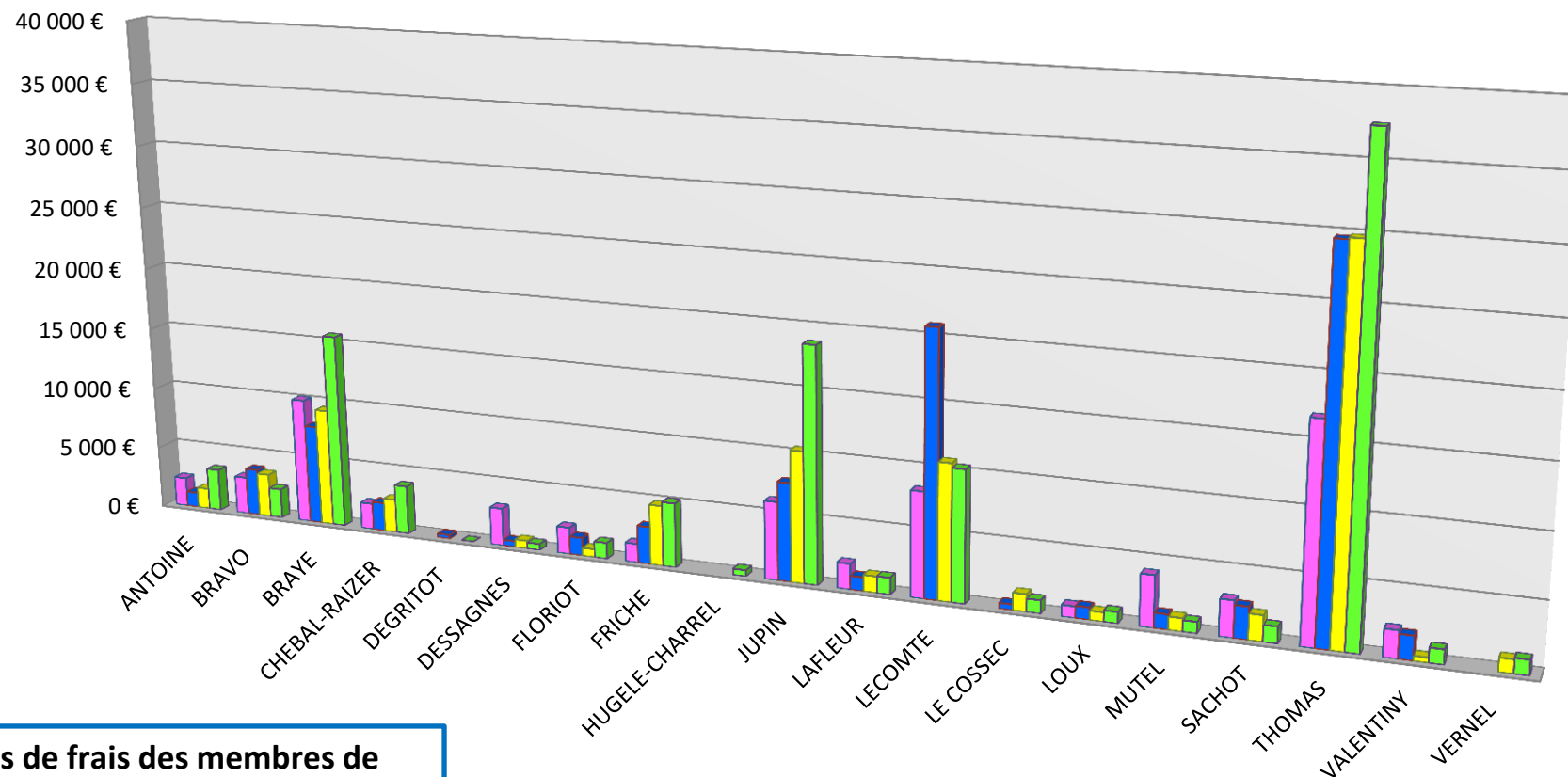


## Indemnités : ½ journées d'ICPA



## Classification des réunions 2019





**Notes de frais des membres de l'URPS MK**

	ANTOINE	BRAVO	BRAYE	CHEBAL-RAIZER	DEGRITOT	DESSAGNES	FLORIOT	FRICHE	HUGELE-CHARREL	JUPIN	LAFLEUR	LECOMTE	LE COSSEC	LOUX	MUTEL	SACHOT	THOMAS	VALENTINY	VERNEL
2016	2 347 €	3 023 €	10 119 €	2 116 €		3 044 €	2 149 €	1 505 €		6 229 €	2 037 €	8 365 €		903 €	4 040 €	2 864 €	16 908 €	2 141 €	
2017	1 207 €	3 786 €	8 009 €	2 294 €	308 €	480 €	1 442 €	3 001 €		7 845 €	1 103 €	20 926 €	444 €	955 €	1 181 €	2 523 €	29 638 €	1 878 €	
2018	1 665 €	3 504 €	9 460 €	2 680 €		630 €	632 €	4 825 €		10 426 €	1 302 €	10 780 €	1 370 €	710 €	1 031 €	2 011 €	29 773 €	393 €	1 054 €
2019	3 388 €	2 388 €	15 647 €	3 922 €	0 €	492 €	1 280 €	5 155 €	480 €	18 737 €	1 326 €	10 420 €	1 042 €	882 €	884 €	1 296 €	37 495 €	1 145 €	1 176 €

## Actions et Missions de l'URPS MK Grand-Est:

### Les priorités 2019:

- Mise en place du **COM** (Contrat d'Objectif et de Moyen) **KinéDom**.
- Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) et PULSY.
- Zonage.
- Réunions des jeunes installés.
- Prescri'mouv et Sport Santé.
- E-Meuse Santé – Neuradom.
- Réunions régionales concernant : **CPTS**, **SRA**, Soins de Proximité, InterURPS.

### Modification et mise en place du nouveau site internet de l'URPS MK GE:

Afin de valoriser les actions et missions de l'URPS MK, une version 2.0 de notre site internet a été mise à jour.

La création d'une nouvelle rubrique « *petites annonces* », permettra aux masseurs kinésithérapeutes de déposer des offres de poste en ligne.

### La communication:

- Diffusions des actualités sur le site internet de l'URPS MK et le compte Facebook.
- Comptes rendus des réunions sont accessibles aux membres du conseil sur le site internet de l'URPS MK dans l'espace membre.
- Envois mensuels de lettre d'informations électroniques aux masseurs kinésithérapeutes libéraux du Grand-Est.
- Transmission des enquêtes et questionnaires des étudiants soutenant leurs mémoires des IFMK du Grand-Est.
- Création et envoi d'un bulletin d'informations papier en septembre 2019 comprenant les sujets suivants :
  - Zonage; il est modifiable en fonction des changements dans les différents territoires.
  - Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) **KinéDom**.
  - Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR).
  - Prescri'mouv et Sport Santé.
  - **KinéGarde** : renouvellement des gardes respiratoires pédiatriques subventionnées par notre ARS.
  - Mise en place des **CPTS** (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé).
  - Campagnes « **réussir son installation** » en collaboration avec l'ARS, la CPAM et l'Ordre.
  - Prix des mémoires en collaboration avec les IFMK de Nancy et de Strasbourg.

**Association KinéGarde Respiratoire Grand-Est : « Gardes respiratoires pédiatriques du Grand-Est »**

Renouvellement des **gardes respiratoires pédiatriques** sur l'ensemble du Grand-Est.

Subvention : Fond d'Intervention Régional (FIR) accordé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la saison 2019/2020.

**Son projet:**

- Organiser une **prise en charge** adaptée aux enfants pendant la période de **bronchiolite**.
- Assurer la prise en charge en urgence durant les **week-end et jours fériés** des pathologies respiratoires pédiatriques, en coordination avec les services publics et privés intéressés.
- Assurer la **continuité des soins à pathologie respiratoire**, les week-end et jours fériés, à la demande des masseurs kinésithérapeutes libéraux ayant initié la prise en charge.

**Ses moyens:**

L'Agence Régionale de Santé du Grand-Est finance ce système de garde par un FIR. Les astreintes des Kinésithérapeutes sont indemnisées à hauteur de 160 € par week-end.

**Les acteurs:**

Tous les **kinésithérapeutes volontaires** qui adhèrent à cette association après signature de la charte KinéGarde.

**Le fonctionnement:**

Le Grand-Est a été découpé en **47 secteurs géographiques**.

Un "réfèrent" départemental est désigné, son rôle consiste à collecter les candidatures, établir les calendriers, faire signer la charte.

Suite à leurs gardes, les masseurs kinésithérapeutes devront établir les bilans en renseignant la fiche de déroulement de garde en ligne (nombre de bébé, fréquences respiratoire, score SEVA...). Cette saisie déclenche le règlement de leur astreinte.

**Les organismes régulateurs:**

Les **Centres 15, Médigarde Lorraine, SOS médecins, les Hôpitaux d'enfants**, sont partenaires.

Chaque année KinéGarde est remis en question par l'Agence Régionale de Santé pour déterminer son efficacité et son rôle.

## Mise en place du COM (Contrat d'Objectif et de Moyen) KinéDom "Soins coordonnés à domicile pour les personnes âgées et/ou fragilisées » :

L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes a signé à l'ARS Grand-Est le **30 octobre 2019** dernier, le lancement du projet **KinéDom**.

Il s'agit d'une expérimentation visant à **encourager**, et **inciter les MK à effectuer** davantage de soins à **domicile**. Elle doit permettre de démontrer non seulement le rôle essentiel des MK dans la prise en charge des patients mais surtout les freins, en particulier, financiers et économiques limitant l'intérêt des professionnels.

Nous proposons, durant une **phase expérimentale** de décembre 2019 à décembre 2020, que **500 masseurs kinésithérapeutes** du Grand-Est s'engagent dans l'amélioration de l'image de la profession.

Ce contrat (COM) s'inscrit dans le **Projet Régional de Santé** (PRS Grand-Est 2018-2028) ainsi défini proposant deux axes majeurs :

- **Améliorer l'accès aux soins** et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive.
- **Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité.**
- **Coordonner les soins autour des patients avec tous les intervenants.**

L'objectif final est d'assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous et sur tout le territoire.

L'enjeu est de faire remonter à l'Agence Régionale de Santé et auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les pratiques actuelles avec les freins et facteurs de progrès pour la prise en charge du patient dans son parcours.





### Zonage - E-Meuse Santé:

Projet basé sur le **développement des usages du numérique en santé** qui s'inscrit dans la stratégie nationale de santé 2018-2022.

Assurer l'accès aux soins grâce au déploiement d'**organisations innovantes** et de **services numériques**.

### Projet Neuradom:

Consiste à mettre en place un **parcours de rééducation** du patient **post-AVC** via une **solution digitale** d'aide à la **rééducation à domicile** : **e-médecine**.

Le dispositif pourrait être installé au domicile patient par le masseur kinésithérapeute. Le patient réalisera via un écran des exercices ludiques sous forme de jeux interactifs.

Le masseur kinésithérapeute pourra gérer à distance et prescrire les exercices que son patient devra réaliser (approche d'un télésoin kinésithérapique).

### Le zonage : conforter l'accès aux soins par une répartition territoriale améliorée:

En collaboration avec l'**ARS** et la **CSOS**, le zonage des masseurs kinésithérapeutes sur la Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne a été redéfini.

Le zonage actuel a été accepté sous conditions :

- Révision annuelle du zonage, en fonction de la réalité de terrain en collaboration avec les CPAM et l'Ordre des MK.
- Mise en place du commission zonage au sein des membres URPS.
- Travail le plus pragmatique possible sur les actes à domicile et la juste évaluation des actes des MK.
- Problématique de la démographie des masseurs kinésithérapeutes au sein des établissements de santé dont les postes MK commencent à être pourvus par des non professionnels de santé, en particulier des coachs sportifs.

Nous avons incité l'ensemble des masseurs kinésithérapeutes du Grand-Est, à nous faire remonter les problèmes locaux qu'ils rencontrent concernant le zonage. Cela nous permet d'analyser annuellement les zones qui sont en constante évolution.

Rappel : la région du Grand- Est est la seule région de France à avoir quatre frontières avec pour trois d'entre elles de nombreux instituts de formation, nous envoyant plusieurs promotions par an.



### Activité Physique Adaptée : « Sport santé Bien Etre » - « Prescri'mouv »

Le patient peut être orienté vers une structure labélisée **Prescri'mouv** afin de **pratiquer une activité Physique en toute sécurité**.

Un travail de collaboration avec la chargée de développement au CROS doit permettre la mise en place d'une convention Sport santé conforme au code de déontologie des masseurs kinésithérapeutes.

Le rôle primordial du masseur Kinésithérapeute dans le Sport Santé doit être reconnu et défendu.

Les MK sont invités à intégrer les différents réseaux : **Sport Santé Bien Être** (RSSBE), **REDOM**, **APS Vosges**, ...

**Au-delà des traitements thérapeutiques, l'activité physique adaptée est un moyen de valoriser le travail kinésithérapique pour les patients atteints de maladie chronique.**

**Ce travail doit être effectué par une équipe médecin, kinésithérapeute et enseignant APA où chaque intervenant a un rôle essentiel.**

### Réunions des jeunes installés : « Réussir son installation en libéral »

Différents partenaires, l'**URPS**, l'**ARS**, la **CPAM** et l'**Ordre** ont décidé de collaborer à la mise en place de réunions afin de faciliter l'installation des masseurs kinésithérapeutes récemment diplômés.

Ces réunions permettent de les **informer** de l'actualité de l'**Assurance Maladie**, les cotisations, les formations professionnelles, la comptabilité en libéral, les affichages obligatoires en cabinet, les normes d'accessibilité, ...

Une présentation a été faite également dans une école allemande le 10 juillet 2019 à Baden-Baden.

### Instance Grand tabac et Moi(s) sans Tabac :

Tout comme les médecins traitants, les **masseurs kinésithérapeutes** peuvent **prescrire des substituts nicotiques** pour arrêter de fumer.

Cette information a été diffusée via le bulletin d'informations de septembre 2019.



## Le R.O.R : « Répertoire Opérationnel des Ressources »

Le **ROR** : un outil de description des ressources de l'offre de santé pour notre région. Les MK ont été les premiers professionnels de santé libéraux à pouvoir intégrer ce répertoire.

Tel un annuaire des professionnels libéraux, il est accessible aux professionnels de santé et structures médicales, sous forme de **plateforme numérique sécurisée**.

Son but : **faciliter** l'orientation des patients et **cibler** les soins spécialisés.

En 2019, nous avons de nouveau inciter les masseurs kinésithérapeutes à s'identifier dans ce répertoire en y renseignant leurs activités et spécificités, la localisation de leur cabinet ainsi que leurs créneaux horaires de consultation.

Une convention quadripartite a été établie entre l'**ARS**, l'**Ordre Nationale**, l'**URPS MK** et **PULSY**. Elle a été portée à l'ARS pour validation et signature.

Une **demande de subvention financière** ROR a été présentée à l'ARS.

Son montage concerne:

- La modification du site internet de l'URPS.
- La communication vers les masseurs kinésithérapeutes via notre bulletin d'informations papier.
- Un dépliant explicatif pour la première connexion a été envoyé à l'ensemble des masseurs kinésithérapeutes du Grand-Est.
- Les frais de secrétariat et des missions des élus pour la présentation du ROR.

Mise en place d'une **cartographie des MK** inscrits dans le ROR, consultable sur le site internet de l'URPS MK :



## Présence et participation de l'URPS MK:

- Salon Rééduca.
- Colloque TRISAN transfrontalier à Bâle.
- Journée du cœur à Colmar.
- 3<sup>ème</sup> assise du Sport Santé à Strasbourg.
- Journée d'addictologie du Grand-Est à Reims.
- Forum transfrontalier en Belgique.
- Salon Cité Santé et Santé Connectée à Nancy.
- Remises des prix des mémoires étudiants 2019 à l'IFMK de Nancy et de Strasbourg.
- Rencontre InterURPS à Montpellier : Congrès National des URPS MK.

## Rencontres avec les institutions:

- Participation aux réunions de l'ARS, COPIL SDP, Réseau Gérard Cuny, RESEVAL, ROR...
- Participation à différents colloques, conférences, et comités : CRSA Santé, Inter URPS, CSOS, RSA, Structure Régionale d'Appui, CTS, CLS, PRAG, Journée sensibilisation au diabète, ESP, Alister, Neuradom.
- Participation à des groupes de travail : RSSBE, ETP, APA, CLS, Plan Santé Vosges, PRAG, CTS5, CPAM, CPTS, HAD, Prescri'mouv, Instance Tabac Grand-Est, CTS, PTA, MSP, CSOS, CRSA, PAERPA, Semaine santé en Lorraine, ASIP Santé, E-Meuse santé, COPIL FAST, Projet territoire en Santé mentale.



**Gérard THOMAS et Ludovic BRAYE**  
**Président et Vice-Président de l'URPS MK**

## Prix des mémoires :

Les premiers des mémoires étudiants 2019 sont :

- **IFMK de Nancy : Victorien DIDIER** « *L'implication des kinésithérapeutes libéraux au sein du dispositif de prescription d'activités physiques adaptées : une enquête dans le Grand-Est* ».
- **IFMK de Strasbourg : Hélène POLLET** « *Protocole KINÉ PRÉOP Étude pilote sur la pré-habilitation pulmonaire libérale dans le cadre de la chirurgie thoracique pulmonaire oncologique* ».



## Conclusion du Secrétaire Général de l'URPS MK GE

La présence des masseurs kinésithérapeutes dans l'**offre de soin** dans la région Grand Est est **nécessaire** et **indispensable**.

Nécessaire pour faire entendre la voix des masseurs kinésithérapeutes au sein de l'équipe médicale.

**Indispensable pour les patients**, non seulement dans leur **traitement thérapeutique kinésithérapique** mais au-delà dans la **prévention de la santé**.

**Incontournable**, au sein de la **coordination des intervenants auprès du patient**.

Essentiel pour **garantir l'indépendance et l'autonomie des personnes fragiles**.

L'**ARS**, comme les CPAM, est un **réfèrent** non seulement **administratif** mais également **économique et social**. A ce titre, il est un **interlocuteur privilégié** pour les masseurs kinésithérapeutes, non seulement aujourd'hui mais pour demain.

Ensemble, il nous faut **coordonner toutes les actions** pour le bien et la santé de la population. La **coordination**, maître mot dans le domaine de la santé, passe par **la présence des masseurs kinésithérapeutes** à tous les niveaux: **cabinet, domicile, équipe de soins primaires, territoires de santé, département, et région**.

Cette **synergie réunit l'ensemble des acteurs**. Grâce à leur volonté de travailler collectivement chacun dans leur rôle et compétence propre, et

tous ensembles pour le bien commun, nous arriverons à améliorer la situation sanitaire de la région Grand-Est.

C'est dans cet esprit que tous les membres de l'URPS MK du Grand-Est s'investissent.

Cela nécessite **beaucoup d'implication** de la part de vos élus, mais également de chaque professionnel responsable, qui nous fait part de ses problèmes et suggestions.

C'est collectivement que nous ferons **progresser la reconnaissance de notre profession**, et son **indispensable évolution**.

Tel est l'état d'esprit qui anime l'équipe de l'URPS des masseurs kinésithérapeutes du Grand-Est.



**Hubert JUPIN**  
**Masseur Kinésithérapeute**  
**Secrétaire Général de l'URPS MK GE**

## LEXIQUE

### A

<b>ACOSS</b>	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
<b>Ad'AP</b>	Agenda d'Accessibilité Programmée
<b>APA</b>	Activité Physique Adaptée
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé

### B

<b>BPCO</b>	Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive
-------------	--------------------------------------------

### C

<b>CLS</b>	Contrat Local de Santé
<b>CNPTS</b>	Commission Nationale Pacte Territoire Santé
<b>CPOM</b>	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>CPTS</b>	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
<b>CRSA</b>	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
<b>CSOS</b>	Commission Spécialisée de l'Offre de Soins
<b>CTS</b>	Conseil Territorial de Santé
<b>CTU</b>	Commission Territoriale des Usagers
<b>COFIL</b>	Comité de Pilotage
<b>COTECH</b>	Comité Technique de Territoire (Action sur chaque territoire de proximité)
<b>CPTS</b>	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

### D

<b>DPC</b>	Développement Professionnel Continu
<b>DREES</b>	Direction de la Recherche des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques

### E

<b>ESMS</b>	Etablissement de Santé Maison de Santé
<b>ESP</b>	Équipe de Soins Primaires
<b>ETP</b>	Education Thérapeutique du Patient

### F

<b>FIFPL</b>	Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux
<b>FIR</b>	Fond d'Intervention Régional

### G

<b>GHT</b>	Groupement Hospitalier de Territoire
------------	--------------------------------------

### H

<b>HAS</b>	Haute Autorité de Santé
<b>HAD</b>	Hospitalisation A Domicile

### I

<b>IFMK</b>	Institut de Formation en Masso Kinésithérapie
-------------	-----------------------------------------------

### M

<b>MAIA</b>	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer
<b>MRSL</b>	Maison des Réseaux de Santé du pays Lunévillois
<b>MSP</b>	Maison de Santé Pluridisciplinaires

### O

<b>ONDPS</b>	Observatoire Nationale de la Démographie des Professions de Santé
--------------	-------------------------------------------------------------------

### P

<b>PACTE</b>	Programme d'Amélioration Continue du Travail en Équipe
<b>PAERPA</b>	Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie
<b>PCSP</b>	Plateforme de Coordination de Soins Primaires
<b>PDAI</b>	Permanence d'Aide à l'Installation
<b>PNMD</b>	Plan Nationale Maladie neuro-Dégénérative
<b>PRADO</b>	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile
<b>PRAPS</b>	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
<b>PRS</b>	Projet Régional de Santé (Feuille de route de l'ARS)
<b>PRSE</b>	Projet Régional de Santé Environnement
<b>PTA</b>	Plateforme Territoriale d'Appui
<b>PULSY</b>	Proximité Unité Lien Synergie (Groupement régional d'appui au développement de la E Santé)

### R

<b>RAG</b>	Réseau Alsace Gérontologie
<b>ROR</b>	Répertoire Opérationnel des Ressources
<b>RSSBE</b>	Réseau Sport Santé Bien-Etre

### S

<b>SENS</b>	SchEma Numérique en Santé
<b>SRA</b>	Structure Régionale d'Appui
<b>SROS</b>	Schéma Régional d'Organisation des Soins
<b>SRS</b>	Schéma Régional de Santé
<b>SSR</b>	Soins de Suite et de Réadaptation

### U

<b>URPS</b>	Union Régional des Professionnels de Santé
-------------	--------------------------------------------